N° 4906 — 5e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 30 décembre 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° — TOURCOING, rue VERTE, N°

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 4 fr. — Un an, 16 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, rue de Grammont.

TÉLÉPHONE

La Propriété rurale

Depuis quelques années, les chefs du parti socialiste se sont préoccupés du peu de succès qu'obtient leur propagande dans le monde rural. Alors que parmi les ouvriers des villes, ils trouvaient de grandes facilités à recruter des adhérents qui se laissent séduire par des phrases creuses et des promesses illusoires, ils se heurtaient chez les paysans à une résistance qui ne provenait pas seulement du peu de goût qu'on a, dans cette fraction de la population, pour les théories nouvelles, surtout quand elles ont le caractère d'une menace pour la propriété. Il y avait là un grave mécompte, car si on peut faire une révolution avec le concours des ouvriers et des déclassés des villes, on ne peut guère se passer du concours et l'adhésion, au moins tacite, de ces manœuvres, qui sont à la fois la réserve et la force de notre pays. On s'est donc mis à entreprendre la conversion du paysan français, et pour y réussir, les chefs du parti ont imaginé toute une théorie qui nous a été, au moins en grande partie, exposée à la Chambre par M. Jaurès.

Pour persuader au paysan de se ruer à l'assaut de la propriété, il faudrait surtout lui prouver qu'elle ne l'intéresse pas, mais se trouve tout manifestement impossible pour qu'on songe à s'y essayer. Tout au moins, pense-t-on, un grand pas serait fait si on arrivait à le convaincre que, dans la république sociale, il est, sinon la victime, qu'il peine on lui laisse quelques parcelles du bien commun dont la majeure partie est entre les mains du capital. On va plus loin. On s'imagine qu'il suffira d'aligner des chiffres dont il n'aura pas même la peinte de vérifier l'exactitude et, pour lui donner plus de confiance, on appuiera son raisonnement sur un document officiel, sans se préoccuper d'en interpréter exactement le sens et de tirer les conclusions qu'il comporte.

C'est ainsi que nous avons vu M. Jaurès puiser dans les constatations relevées au cours de l'enquête agricole de 1882, des arguments pour soutenir que les gros propriétaires fonciers avaient réalisé en partie et pourraient avec une persévérance qui ne pouvait manquer d'aboutir, d'exproprier du petit propriétaire agricole, c'est-à-dire du paysan proprement dit. Puis, suivant une habitude chère aux chefs d'école, il a essayé de résumer sa théorie dans une formule : « La petite propriété est une légende. »

Telle est la thèse. Et s'il nous fallait résumer notre conviction en une formule, nous dirions volontiers, à l'inverse de M. Jaurès, que la grande propriété sera de plus en plus à discuter et à se transformer en légende. Et pour l'établir, nous n'aurons pas besoin d'aller chercher des preuves meilleures que dans cette enquête de 1882 où M. Jaurès prétend découvrir la confirmation de ses allégations.

Ouvrons le volume de l'enquête et nous allons y lire qu'il existait en France en 1882 : 8.448.000 propriétaires, dont l'enquête agricole évalue à 2.619.000 propriétaires qui ne possèdent que des lambeaux n'ayant aucune dépendance agricole appréciable, qu'ils demeurent à la ville ou même à la campagne. Restent donc 4.825.000 propriétaires ruraux dont 3.300.000 exploitent eux-mêmes. La proportion des propriétaires ruraux est de 13,37 centre 10 de l'autre catégorie.

Il convient de faire ici une remarque intéressante. Dans la grande totalité des cas, la propriété indiquée aux yeux de la loi et de la statistique, n'est point se réalité un isolé : il est marié et il a des enfants. On est d'ailleurs jusqu'ici pour admettre qu'en France, au point de vue de l'impôt, chaque contribuable représente trois personnes ; et on applique ce coefficient aux chiffres qui viennent d'être donnés, on serait donc amené à constater qu'il existe dans notre pays 14 millions 476.000 propriétaires ruraux et 12.240.000 propriétaires ruraux, soit, au total de 26.816.000 personnes qui, directement ou indirectement sont en possession d'un droit de propriété. En réduisant ce chiffre à trente millions on arriverait encore à une proportion, par rapport au chiffre global de la population, de 75 0[0, et si l'on s'en tient aux propriétaires dits ruraux, soit propriétaires du sol cultivable, à 25 0[0.

D'autre part, déduction faite de la superficie occupée par les bois appartenant à l'Etat, les 25 millions de propriétaires ruraux (en chiffres ronds) se partagent 52 millions 1[2 d'hectares, la moyenne de la part afférente à chacun d'eux se trouve ainsi ramenée à 2 hectares 1[2 environ qui n'implique pas une propriété bien étendue. Si on s'en tenait à cette appréciation, il faudrait donc en conclure que les grandes propriétés ont un caractère très exceptionnel.

Mais en fait, la répartition n'est point faite avec cette égalité et M. Jaurès serait en droit de discuter la valeur de l'argument, il est assez d'en trouver, dans le document même sur lequel il s'est appuyé, de beaucoup plus probantes.

Il faut d'abord bien déterminer ce que l'enquête entend par les expressions de petite, moyenne et grande exploitation. Les hectares et ses dérivés sont qualifiés de petite culture; au delà de dix hectares, on entre dans la moyenne culture et la grande culture débute à cinquante hectares. Ce sont divisions et purement arbitraires, bien que classé dans la même catégorie, le propriétaire de quelques hectares ait beaucoup plus près de la petite culture que le propriétaire de quarante-neuf hectares ne l'est de la moyenne, et cinq cents mètres de plus ou de moins ne sauraient suffire à transformer le petit cultivateur en exploiteur qui pourrait l'exproprier grandelle de la petite culture. Cette expression de moyenne culture ne signifie donc pas en réalité grand-chose. Or, l'enquête de 1882 constate que la grande culture ne l'est rare, que la petite culture possède environ 25 0[0 du sol et que la propriété moyenne, c'est-à-dire celle qui varie de 10 à 50 hectares, détient la plus large part. En réalité, les gros cultivateurs ne représentent qu'une minorité qui se réduit encore quand on observe que la plus grande partie des dominanda 10 à 20 hectares sont aussi entre les mains des paysans.

Sur les 42.988,000 hectares de propriétés rurales, la petite propriété représente 12,600,000 cotes et 19 millions 755,000 hectares ; la moyenne propriété de 6 à 50 hectares 10,351,900 cotes et 19,286,000 hectares ; la grande propriété au-dessus de 50 hectares, 1183 cotes et 19,218,000 hectares. Voici la proportion pour cent de ces diverses catégories de propriété : la première, 25 8 0[0 ; la deuxième, 39,9 ; la troisième, 35,3. La part de la grande propriété, celle qui représente plus de 50 hectares, possède donc 0 hect. du sol ; les deux autres tiers sont répartis entre les petits et moyens propriétaires. Il y a en outre à ce sujet une remarque importante à faire ; c'est que, dans la grande propriété, la statistique qui n'a point à s'occuper de distinctions de personnes, fait figurer à peu près complètement les 6,513 hectares de propriétés départementales, les 4,621,000 hectares de propriétés communales, les 190,000 hectares de propriétés des hospices, les 48,000 hectares des bureaux de bienfaisance, les 20,000 hectares des congrégations religieuses, c'est-à-dire les biens possédés par des collectivités, qui ne peuvent point être considérés de la même façon que s'il s'agissait d'une seule personne détenant un domaine considérable.

Notons en passant que la comparaison des superficies ne donne de la valeur de deux propriétés qu'une idée très insuffisante. La propriété de 20 hectares de certains départements, comme la Creuse, la Lozère, les Landes, etc., tire de sa propriété un revenu sensiblement inférieur à celui dont bénéficiera le maraîcher qui exploite un tiers d'hectare de terrain aux environs de Paris, même en faisant abstraction de la valeur marchande du sol. Le premier sera cependant classé dans la moyenne culture, tandis que le maraîcher appartiendra à la petite culture. C'est un point de vue qui paraît avoir complètement échappé à M. Jaurès et qui a cependant son importance.

Il convient aussi de tenir compte du fait que la superficie représentée par la petite culture est entièrement cultivée ; celle de la moyenne et de la grande culture renferme des bois et des landes, cette dernière à donc relativement une valeur moins importante.

Si maintenant nous demandons à l'enquête de nous renseigner sur la répartition des 4,711,000 cultivateurs proprement dits, nous constatons que 2,150,000, soit 31 pour cent, cultivent exclusivement leurs terres ou les font valoir. Mais à côté d'eux existent 1,480,000 journaliers, soit 21,4 pour cent qui, tout en travaillant chez autrui, sont, en même temps, possesseurs d'un petit bien. En réalité trois dixièmes des cultivateurs travaillent exclusivement pour leur compte ; deux dixièmes partagent leurs occupations entre la culture de leur propre bien et celle des terres d'autrui. Sur les cinq dixièmes qui restent, nous trouvons d'abord les fermiers : ce sont des gens qui, plutôt que de cultiver une petite propriété leur appartenant, préfèrent avoir une exploitation rurale plus importante.

Quant aux domestiques de ferme, beaucoup sont des fils de petits propriétaires, destinés eux-mêmes à devenir propriétaires et qui se bornent parce qu'ils ne pourraient faire occuper dans leur famille en pence qu'ils veulent augmenter leur pécule. Même en ne tenant compte de ces catégories, on voit que plus de la moitié des cultivateurs appartient à la catégorie des propriétaires. On lit, à ce sujet, dans l'enquête agricole de 1882 :

« En résumé, plus de trois millions et demi de cultivateurs ont pris, dans une mesure plus ou moins grande, à la possession du sol cultivable. Ils ont, par le travail, l'esprit d'ordre et d'économie qui les signalent le pays français, travaillant avec ardeur pour devenir, au lot de l'ordre et se procurer le moyen de devenir propriétaire.

Si on examinées propriétaires de détail, on trouve que le petit propriétaire cultivateur propriétaire est en général temps de cultiver, tandis que les deux autres tiers en sont incapables. Le cultivateur, le paysan, cherche de plus en plus dans la culture de son terrain le moyen d'assurer son sort et celui de ses enfants et donne de moins en moins son travail au dehors, et il s'applique surtout à accroître le rendement de sa terre et de ses animaux.

On voit, après cela, si la petite propriété est une « légende » et ce que valent les assertions de M. Jaurès.

N'oublions, pas toutefois que l'orateur socialiste fait porter sa critique, non sur le nombre, mais sur la qualité.

A l'en croire, la petite propriété disparaît graduellement, absorbée par la grande et la moyenne propriété. Il en a pris la conviction toujours dans l'enquête de 1882.

Ouvrons le volume de l'enquête à la page 188. Nous y trouvons à un tableau de l'examen duquel nous dégagerons les renseignements suivants :

Les propriétaires cultivant exclusivement leurs biens étaient, en 1862 de 1.822.000, et en 1882, de 2.2132.000. *Leur nombre a donc augmenté.* Ceux qui cultivent leurs biens avec l'aide d'un régisseur étaient 10.215 en 1862 et 17,966 en 1882, ce qui fait un total pour 1862, de 1.832.000 et pour 1882 de 2.150,001.

Il y a, en outre des propriétaires qui, n'ayant pas de propriétés assez considérables, sont fermiers ou locataires de terres : 1862, 648.000 ; 1882, 500,000; mêtayers en colonie : 1862, 202.000 ; 1882, 147,000 ; journaliers: 1862, 1.134.000; 1882, 127,000 soit un total de 1.987.000 en 1862 et de 1.894.000 en 1882.

C'est sur eux que se porte une diminution dans le nombre total des propriétaires cultivateurs : 1862, 3 millions 799,000; 1882, 3,555,000, mais n'y a-t-il pas lieu ici à un rapprochement intéressant. Le nombre des propriétaires de cette dernière catégorie a diminué de 274 mille, tandis que celui des fermiers s'est augmenté de 320 mille. Est-il téméraire d'en conclure qu'ils ont tout simplement passé d'une catégorie à une autre ? Le prétendu accaparement ne serait donc en réalité qu'une ascension du paysan à une meilleure fortune.

L'étude de cette question spéciale des relations entre la petite et la moyenne ou grande partie a du reste occupé déjà divers statisticiens l'un d'eux, M. Grimel, est arrivé à établir que dans les départements du Gers, de l'Isère, le Nord et l'Yonne, c'est la petite propriété qui détruit la grande, phénomène qui n'a d'ailleurs rien de surprenant étant donnée l'économie de nos lois successorales.

Il en est donc de l'assertion de M. Jaurès, sur l'accaparement de la propriété du sol entre un nombre de mains chaque jour moins nombreuses, comme de cette autre affirmation de l'école socialiste que les valeurs mobilières seraient concentrées entre les mains de la haute banque.

On sait que la réalité est toute différente. La propriété des Chemins de fer et des grandes entreprises est aujourd'hui répartie en un très grand nombre de mains, de même que les titres de rente au porteur, c'est-à-dire ceux qui sont à la disposition des financiers ne représente que le sixième des titres *nominatifs* : Loin de se concentrer, la propriété de toute nature se démocratise au contraire de plus en plus, phénomène dont les conséquences ne sont pas d'ailleurs exclusivement d'ordre financier.

Il y a là, en effet, un motif sérieux de se rapprocher de la société, sur la masse de la population, qui accède de plus en plus à la *propriété et devient, dès lors, intéressée* à ce que l'ordre ne soit point troublé et à ne pas permettre qu'on inquiète cette propriété qu'elle acquiert à force de travail et d'économie.

P. de Comny.

LE CARNET D'UN CITADIN

LES EXLOSIFS

Depuis que les anarchistes menacent de réduire la bourgeoisie en purée à l'aide de bombes chargées à la dynamite, un sentiment de crainte s'est produit dans le public.

Bon nombre de gens s'imaginent que les bombes anarchistes sont d'une puissance destructive considérable, et que les effets de ces explosifs atteignent du degré d'intensité jusqu'à ce jour inconnu lui, les explosifs produits par les explosions d'engins chargés à la poudre.

Il y a là une erreur.

La dynamite ne produit son effet que dans un rayon très restreint. A cinq mètres de son point d'éclatement une bombe chargée de cette matière à occasionné plus que des blessures sans importance.

L'effet maximum se produit à deux mètres environ.

Ce simple détail montre combien il diffère est grande pour un anarchiste de faire sauter des édifices, comme ces braves gens nous en ont menacé.

Il leur faudrait utiliser des quantités énormes de dynamite pour renverser seulement un mur et à ce point de vue, la poudre dont la force d'expansion est beaucoup plus considérable, produit des effets bien plus désastreux, son action s'étendant sur un espace huit ou dix fois plus vaste.

La qualité destructive de la dynamite est surtout une qualité *brisante*. Elle réduit en poussière ce qu'elle touche dans son cercle *rayonnant d'action*, mais ainsi que l'expliquait récemment au de nos confrères un ancien ingénieur, en action s'étendant sur un espace huit ou dix lo a plus vaste.

La qualité destructive de la dynamite est surtout une qualité *brisante*. Elle réduit en poussière ce qu'elle touche dans son cercle *rayonnant d'action*, mais ainsi que l'expliquait récemment au de nos confrères un ancien ingénieur, en action s'étendant sur un espace huit ou dix lo a plus vaste.

La fabrication de la nitroglycérine présente de grosses difficultés car elle détonne à l'air libre aussitôt qu'on l'agite. La préparer ou de ce dangereux produit a déjà tué quelques leurs aux anarchistes, aussi se contentent-ils actuellement de se servir de dynamite toute prête.

Un de nos confrères du *Journal du Gard* a visité récemment la fabrique de dynamite de Bougnes et il nous a donné au sujet de l'installation de cet établissement quelques détails pleins d'intérêts.

Tous travaux ont d'accomplit le mélange de la glycérine avec les acides sulfur que et nitrique, se trouve une vaste cuve rouée en plomb. C'est dans ce lieu qui que le mélange se fait. Pendant que s'opère cette combinaison, un échauffement dangereux se produit, aussi la cuve est-elle traversée par deux serpentins concentriques au travers desquels circule de l'eau glacée.

Deux thermomètres permettent à l'ouvrier de se rendre compte du degré d'échauffement. Si malgré les diverses précautions usitées, le liquide atteignait seulement 30°, l'ouvrier devrait aussitôt cesser l'introduction de la glycérine et augmenter la propulsion de l'eau froide à travers les serpentins.

Quelquefois, de février prochain, en cas où l'échauffement augmenterait quand même, de verser le contenu de la cuve dans un réservoir entenant d'x mètres cubes d'eau glacée.

Toute négligence, tout retard dans cette manœuvre, pourrait produire une effroyable catastrophe.

⁂

En trois quart d'heure environ, la nitroglycérine est fabriquée.

On laisse décanter le trans écanant de ce mélangeant un autre récipient en plomb. On le laisse déposer ainsi pendant un peu plus d'une demi-heure.

Après ce délai, la quantité d'acide sulfurique non mélangée étant d'un poids spécifique moindre que celui de la nitro-glycérine, occupe le fond du réservoir.

On fait de robinets placés à des niveaux différents permet de recueillir la nitro glycérine et l'acide sulfurique inutilisé.

⁂

Ces détails donnent assez une idée du caractère extrêmement dangereux de la fabrication de la nitro-glycérine.

On comprend aisément pourquoi les anarchistes ne se hasardent plus à la préparer eux-mêmes.

⁂

Sur les 87 autres, 30 sont conseillers généraux et comme tels pourront prendre part à l'élection du 7 janvier. Parmi eux se trouve M. Spuller, ministre de l'instruction publique, qui est sénateur et conseiller général de la Côte-d'Or.

⁂

En résumé, la première précaution à prendre contre les anarchistes, la plus efficace en tous cas, est celle qui consiste à tenir en leur sur la dynamite fabriquée et la nitro-glycérine.

Les établissements où se préparent ces produits sont du reste très surveillés et c'est encore la meilleure garantie contre les intentions de ces-leurs les anarchistes.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Les Conseils du Travail

La *Lanterne*, commentant les résultats de la stat ai que sur les grèves dont nous avons parlé hier, estime, elle aussi que « si la grève est un droit qu'on ne saurait contester, l'application de ce droit ne peut qu'être réprouvée, *car* les conséquences, leur même que quelques avantages partiels seraient remportés, sont matériellement et moralement désastreuses en ce plus pour les ouvriers que pour les patrons.

» En présence de pareils résultats, il ne faut pas hésiter à dire que la grève est funeste et que ceux qu'la préconisent et la conseillent sont des insensés ou de détestables citoyens. »

Et notre confrère ajoute les réflexions suivantes :

L'arme est donc mauvaise et il faut abolumen s'en passer.

Ce simple détail montre combien il diffère est grande pour un anarchiste de faire sauter des édifices, comme ces braves gens nous en ont menacé.

Il leur faudrait utiliser des quantités énormes de dynamite pour renverser seulement un mur et à ce point de vue, la poudre dont la force d'expansion est beaucoup plus considérable, produit des effets bien plus désastreux, son action s'étendant sur un espace huit ou dix lo a plus vaste.

La qualité destructive de la dynamite est surtout une qualité *brisante*. Elle réduit en poussière ce qu'elle touche dans son cercle *rayonnant d'action*, mais ainsi que l'expliquait récemment au de nos confrères un ancien ingénieur, en action s'étendant sur un espace huit ou dix lo a plus vaste.

Cependant, pour le moins en ce qui concerne la cause de l'arbitrage, il convient que les manifestations sonnant celle de Saint-Nobel ne puissent être composées d'avoir des convivences avec les entreprises bizarres du socialisme chrétien.

Si un pareil soupçon survient dans l'esprit des ouvriers, l'organisme en pratique que tout le monde désire absolument au plus lamentable échec.

Nous avons attiré en ce projet conçu M. Sin-le-Noble parce que nous y voyons un idée grande, généreuse et pratique ; et nous persistons à adhérer à ce projet en le dégageant d'une foule de ces éléments hétérogènes qui pourraient en altérer la sensation.

Nous savons, d'ailleurs, que les ouvriers, et nous ne saurions trop les engager à persister, se sont déjà rendus compte de ce point de vue que nous, et qu'ils pourraient l'application de l'idée d'arbitrage de manière à la maintenir sur le terrain de l'équité nécessaire et de solidarité sans épithète.

Les élections sénatoriales

On sait que les députés sont électeurs sénatoriaux de droit ; le grand nombre d'entre eux vont donc être obligés de se rendre le 7 janvier prochain dans leurs départements respectifs pour prendre part à l'élection des sénateurs. Il y a en ou le rappeler, 95 sénateurs à élire, dont ceux de la série des départements soumis au renouvellement et ceux des départements dits *spéciaux* dans lesquelles il y a des sièges vacants.

Les députés de ces divers départementaux au nombre de 214. Parmi eux figurent M. Casimir-Périer, président du conseil, qui doit prendre part à l'élection dans son département, l'Aube, et M. Marty, ministre du commerce, qui doit voter dans Gironde.

Les sénateurs, au contraire, ne sont pas électeurs sénatoriaux de droit, mais la plupart le sont à raison du mandat de conseiller général dont ils sont revêtus.

En dehors ces à égus vacants, il y a à renouveler les pouvoirs de 91 sénateurs sortants. Quatre de ces dernières sont décédés.

Sur les 87 autres, 30 sont conseillers généraux et comme tels pourront prendre part à l'élection du 7 janvier. Parmi eux se trouve M. Spuller, ministre de l'instruction publique, qui est sénateur et conseiller général de la Côte-d'Or.

⁂

ANNÉE 1884

Amiral Fourichon, Lot-et-Garonne ; *de Doubet*, Ain ; Eugène Pelletan, Vienne.

ANNÉE 1885

Dupuy de Lôme, Gironde ; *général Chabaud Latour*, Puy-de-Dôme.

ANNÉE 1886

Foubert, Loire-Inférieure ; *de Tréville*, Seine-et-Oise ; *de Corcelles-Lurcière*, Corrèze ; *général Pichat*, Haute-Garonne ; de Carayon-Latour, Lozère.

ANNÉE 1887

Corne, Cher ; général Parre, Landes ; amiral Jauréguiberry, Jura.

ANNÉE 1888

Général Frébault, Corse ; Hippolyte Carnot, Nord ; *Rolb Bernard, Ardennes* ; *de Lorgeril*, Haute-Marne ; Allou, Haute-Vienne.

ANNÉE 1889

Duclerc, Côtes-du Nord ; Rampont, Creuse ; amiral Jaurès, Aisne ; Sahrer, Doubs ; général de Chabron, Manche ; de Mahieuze, Eure.

ANNÉE 1890

Grandperret, Finistère ; général Greeley, Charente ; Calmon, Côte-d'Or.

ANNÉE 1891

Corbon, Seine ; Campenon, *Lot* ; de Pressensé, Rhône ; *amiral de Montsignac*, Loire ; Testelin, Nord.

ANNÉE 1892

Henri-Didier, *Charente-Inférieure* ; amiral Peyron, Nord ; Martel, Ardèche ; Lebaudy, Pas-de-Calais ; *Baragnon*, Drôme ; John Lemoine, Haute-Saône ; *Oscar de Vallée*, Yonne.

ANNÉE 1893

Tirard, Seine-et-Marne ; Schœlcher (non encore désigné).

Echos et Nouvelles

Mme Kochlin-Schwartz, présidente de l'Union des femmes de France, est comprise dans la promotion de la Légion d'honneur.

⁂

Les étrennes du temps jadis ; sous Pépin le bref, on l'offrait à titre de souvenir ; sous Philippe Auguste, un cent de noix ; sous Henri IV, une scolaire et un gâteau.

⁂

La colonie anglo-hongroise de Londres se propose d'élever avec dans le jardin de Kensington, le cinquantième anniversaire de la naissance de Maurice Jokai, le plus grand écrivain de la Hongrie.

⁂

Ayant à nommer deux délégués ébénistes, le conseil municipal de Willerval (Pas-de-Calais), très fervent, paraît-il, a choisi Humbert Ier roi d'Italie et le pape.

⁂

Les « Anciens Combattants de Crimée » ont décidé d'aller leur dévouée à la municipalité présenter leurs vœux de bonne année à leur ancien général en chef, le maréchal Canrobert.

⁂

Il paraît que Sarasate, le célèbre violoniste, a reçu, pendant un triomphale carrière, 18 millions en or, dont plusieurs sont la forme d'un violon.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil de Cabinet

Paris, 28 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

Les chèques de M. Schœlcher

Ils ont décidé de ne faire représenter aux obsèques de M. Schœlcher, en raison de ce qu'il de membre du gouvernement provisoire de 1848. M. Antonin Dubost prononcera la parole au nom du gouvernement.

Les négociations commerciales avec l'Espagne.

Les pourparlers avec le gouvernement espagnol devant être nécessaires à ce soir, le Conseil a arrêté définitivement les conditions auxquelles il serait possible d'assurer nos relations commerciales avec l'Espagne.

Interpellations et projets de loi

Les ministres ont examiné ensuite les interpellations annoncées pour que les projets de loi à l'ordre du jour des deux Chambres.

POURSUITES DE M. WILSON

contre le « Cocarde »

Paris, 28 décembre. — M. Wilson, se poursuivre l'éditeur du *Cocarde* de diffamation par M. Marius Tournadre aux membres de la troisième sous-commission chargée de rapporter l'*Affaire du dépôt de Lesseps*, brûlé par procédure dans la Cocarde et de 20 numéros dernier vient d'assigner le gérant de ce journal ainsi que M. Marius Tournadre, auteur de la lettre à comparaître le 45 janvier prochain devant la Cour d'assises de la Seine.

LE LUSTRE DE L'OPÉRA

Encore une fausse nouvelle

Paris, 28 décembre. — Plusieurs journaux publient d'après une agence des renseignements sur une prétendue tentative criminelle qui aurait eu lieu à l'Opéra.

Ces renseignement sont faux en tous points. Il n'y a pas eu de tentative à la suite des bruits de bombe dimanche, comme l'explosion de dynamite au Louvre, l'incident de l'enfant de Charenne, l'épidémie du hydre Racine, etc., etc.

La nouvelle que la chaîne soutenant le lustre de l'Opéra aurait été coupée deux ordre de bruits nous a été apportée pendant cet est-à-dire hier soir. Nous la consultions depuis dimanche — et la réponse générale de *Secondotine* un critique, avisant le lustre de l'Opéra, avait dit à haute voix :

— Si ce lustre tombait, ça serait une jolie marmelade !

— Un bel coup pour un anarchiste, répartit un autre.

Il n'en fallut pas davantage pour que, de bouche en bouche, la remarque de notre confrère *Secondotine* fût dite.

Arrestation de deux anglais italiens

EN CORSE

Ajaccio, 28 décembre. — Deux Italiens arrêtés à Bonifacio comme contrebandiers ont été reconnus pour des espions ; ils ont été dirigés sur Bastia.

LES TROUBLES D'AIGUES-MORTES

devant la Cour d'assises de la Charente

Deuxième audience

Angoulême, 28 décembre. — L'audience d'aujourd'hui est ouverte à neuf heures un quart. On entend les dernières témoins qui déposent sur les faits reprochés à Constant.

Le gendarme Tresolin, brigadier de Rochefort, fait le même témoignage que le gendarme Grenier à quelques nuances près. Il a trouvé les chemises ensanglantées des Italiens qu'il trouvait à Aigues-Mortes, à Aimé le Italien, l'avait-il. Il faut les faire ?

Quelques commerçants, les employés d'Aigues-Mortes, interrogés, déclarent avoir vu Constant marchant en tête de la colonne des manifestants.

Constant ne sait rien sur les faits.

M. le procureur général donne lecture de la déposition de Gaston Rouge, lamentable de voir à l'audience pour cause de maladie.

D'après ce témoin, ce serait bien Constant qui était allé sur les Italiens.

Duffard, dit « le Krumir », ex-sergent d'artillerie, dans une lettre adressée à Constant, le dit « Il faut les faire ! »

Mais il a été dit que le témoin a été frappé par Constant, qui a dit : « Il faut les faire ! »

M. Adrien, ex-chef de police d'Aigues-Mortes, dépose qu'en rentrant les Italiens de la Grande Gare, on ne peut réussir à faire ouvrir la porte Grande ; pour y mettre à l'abri les Italiens poursuivis, il a dû faire ouvrir la porte.

Le témoin a vu Lantier, journalier à Aigues-Mortes, qui frappait des pierres sur les Italiens. Lantier a dit : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! »

Lantier reconnaît avoir trouvé derrière le portail ; il a vu les avoir lancé des pierres.

On entend Lantier, qui dit que le témoin qui a vu un individu, qui a dit : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! »

Lantier reconnaît avoir trouvé derrière le portail ; il a vu les avoir lancé des pierres.

On entend Lantier, qui dit que le témoin qui a vu un individu, qui a dit : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! »

D'autres témoins déclarent avoir parfaitement vu le Lantier accompagné des Italiens.

Qui dit l'accusé ? il avoue : je suis bien la peine, mais il est fait à ceux qui ne... » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! »

Un témoin dit : « Il a dit aussi : « Il faut les faire ! » Il a dit aussi : « Il faut les faire ! »

Le Président fait